

## Conditions générales de locations - Location Gîtes - Pause en Périgord Noir

### 1. Durée du séjour :

Le client réservant le gîte pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

### 2. Séjour :

Les arrivées ont lieu après 16h, les départs le matin à 9h30.

### 3. Réservation :

Le client reçoit un email de confirmation de sa réservation, une fois le paiement effectué.

### 4. Capacité :

Le nombre d'occupants indiqué lors de la réservation doit être respecté. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes non déclarées, ou l'accès au logement refusé.

### 5. Prix :

Le prix indiqué sur le site [www.pauseenperigordnoir.fr](http://www.pauseenperigordnoir.fr) est automatiquement appliqué.

Le prix total comprend : la location, la taxe de séjour.

La location du gîte meublé et équipé du jour d'arrivée au jour du départ : draps, linge de maison, linge de toilette, chauffage, électricité, wifi.

Les frais optionnels de ménage s'ajouteront s'ils sont sélectionnés par le client, dans le cas contraire, le ménage complet du gîte incombe au locataire.

### 6. Conditions de paiement :

Le paiement intervient en totalité à la réservation, directement en ligne sur le site web.

En cas d'annulation, contactez le propriétaire.

Une caution obligatoire est exigée à votre arrivée d'un montant 500€ (cinq-cent-euros) par chèque.

*En cas d'annulation par le locataire, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation par le propriétaire, l'intégralité du montant versé sera remboursé. Nous contacter pour convenir d'un accord.*

### 7. Utilisation des lieux :

Le propriétaire fournira le logement conforme à l'état des lieux qu'il en a fait et le maintiendra en état de servir. Le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location sans dégradation tel qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Dans le cas contraire, il devra obligatoirement en informer le propriétaire lors de la remise des clés (départ). Le propriétaire se réserve le droit, dans ces conditions, d'utiliser la caution. La sous-location est interdite, même à titre gratuit, sous peine de résiliation du contrat.

### **8. Ménage :**

Si le locataire n'a pas ajouté le service payant de ménage, il s'engage à effectuer le ménage de l'intégralité du logement et à rendre le logement dans le même état de propreté qu'à l'origine.

### **9. Etat des lieux (entrée + sortie) :**

Le propriétaire s'engage à délivrer le gîte dans un excellent état locatif et à remédier dès que possible aux dysfonctionnements constatés lors de l'état des lieux d'entrée ou en cours de location. L'état de propreté du gîte à l'arrivée et au départ du locataire devra être constaté par ce même locataire.

### **10. Dommages :**

Les équipements et installations du site doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. L'ensemble du matériel figurant dans le logement devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au logement lui-même et ce qu'il contient qu'à toutes les installations du site, commis par lui-même ou les personnes qui séjournent avec lui, ou lui rendent visite.

### **11. Assurance :**

Le locataire est tenu d'être assuré par un contrat de son assurance personnelle ou un contrat spécifique limité à la durée du séjour. Le locataire est tenu de prévenir immédiatement le propriétaire de tout dégât survenu.

### **12. Animaux :**

Les animaux ne sont pas acceptés. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire pourra refuser ou écourter le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

### **13. Taxe de séjour :**

La taxe de séjour pour l'année, encaissée par le propriétaire est reversée par celui-ci, à sa communauté de communes. Sont exonérés, les personnes mineures.

### **14. Responsabilité :**

La responsabilité de « Pause en Périgord » (A. LACHAUD) n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage quels qu'ils soient, pendant ou suite à un séjour. Panne ou mise hors service des équipements techniques ou des installations. Dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant ou circulant dans l'enceinte du site.

### **15. Réclamations :**

Toutes les réclamations relatives au séjour doivent être formulées sur place auprès du propriétaire pour permettre de trouver une solution immédiate. A défaut de réclamation, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

**16. Wifi :**

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service WI-FI (qu'il soit gratuit ou payant) à des fins illicites, interdites ou illégales.

**17. Divers :**

Les rassemblements festifs de type : soirée étudiante, week-end d'intégration, enterrement de vie de garçon ou de jeune fille, devront être déclarés lors de la réservation. Toute dissimulation de ce type de festivité pourra entraîner l'annulation pure et simple de la réservation. En cas d'absolue nécessité, le gérant pourra faire intervenir la gendarmerie (exemples: comportements violents, d'actes de vandalisme, atteinte à la sécurité des lieux et des personnes).

**Nous restons à votre écoute,  
Bonne « Pause en Périgord Noir » !**